

Corpus documentaire :

Loi sur la citoyenneté du Reich

1. Sont citoyens du Reich uniquement les habitants du Reich de sang allemand, ou de race parente, qui prouvent par leur conduite qu'ils ont la volonté et la possibilité de servir fidèlement le Reich et le peuple allemand [...].

3. Seul le citoyen du Reich jouit de la plénitude des droits politiques, conformément aux lois.

Décret d'application de la loi

Est Juif celui qui a au moins trois ascendants de race intégralement juive. Est considéré comme sujet de « sang mêlé » celui qui a un ou deux ascendants de race intégralement juive. Est également considéré comme Juif le sujet de « sang mêlé » qui, à la promulgation de la loi du 15 septembre, faisait partie de la communauté religieuse juive, ou qui était à ce moment marié à une personne juive, ou qui, après l'entrée en vigueur de la loi du 15 septembre, est né d'un mariage dont un des époux est juif.

Loi sur la protection de la race allemande et de l'honneur allemand

1. Les mariages entre Juifs et habitants du Reich de race allemande ou parente sont interdits. [...]

2. Les relations en dehors du mariage entre Juifs et habitants de race allemande ou parente sont interdites.

3. Les Juifs ne peuvent pas utiliser au service de leur ménage des femmes de race allemande ou parente de moins de 45 ans.

4. Il est interdit aux Juifs de pavoiser aux couleurs allemandes nationales. [...]

Document 1 - Lois pour la protection du sang et de l'honneur allemand, dites « lois de Nuremberg », 1935

Ordonnances de 1938

- Septembre : interdiction aux médecins juifs de soigner des patients aryens.

- Novembre : « Avec effet au 1^{er} janvier 1939, il est interdit aux Juifs d'exploiter des magasins de vente de détail [...] ainsi que l'exercice d'un métier à leur compte. [...] Les entreprises exploitées à l'encontre de cette interdiction seront fermées par la police.

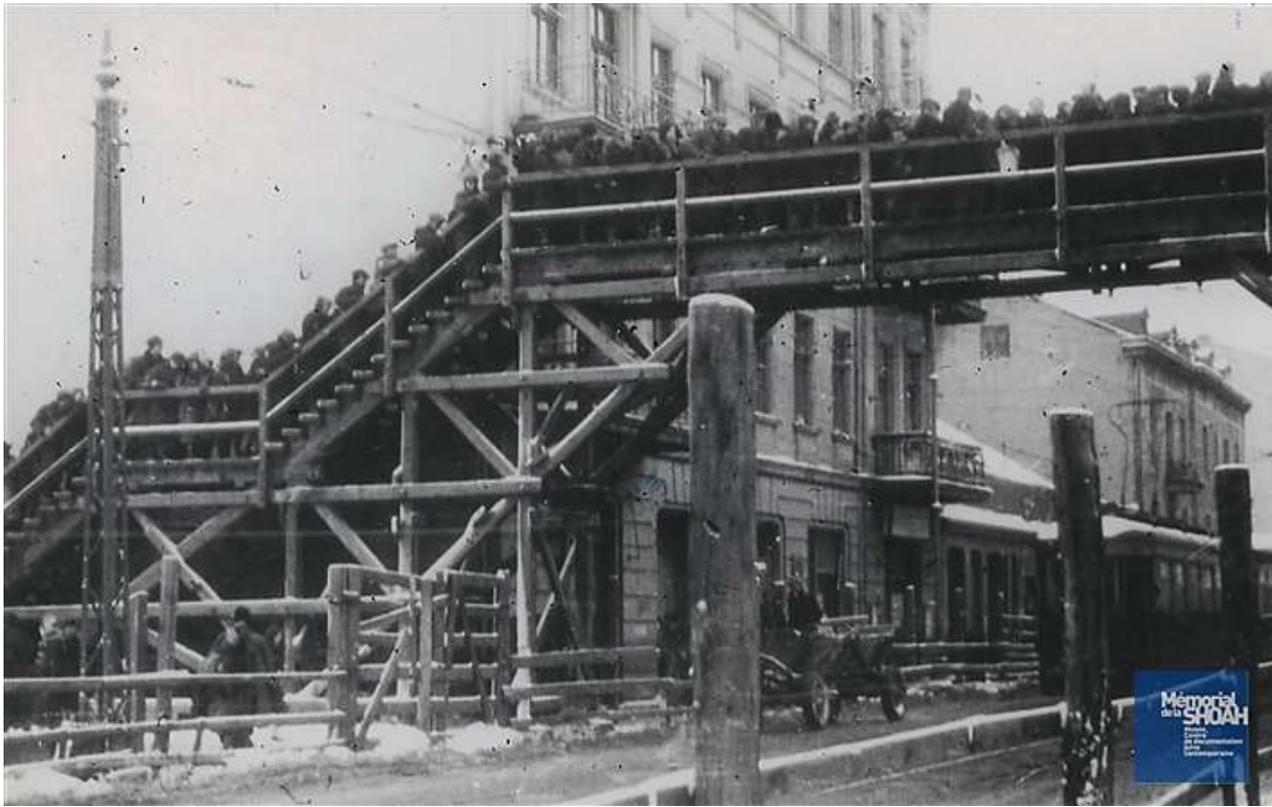
L'assistance aux représentations théâtrales, cinématographiques, aux concerts, conférences, spectacles artistiques, de danse et aux expositions de nature culturelle ne doit plus être permise aux juifs, avec effet immédiat ».

+ Interdiction de fréquenter les écoles publiques et universités.

⇒ 250 000 Juifs ont émigré entre 1933 et 1939.

Document 2 – Des habitants du ghetto de Lodz traversent un pont en bois érigé au-dessus d’une rue « aryenne » séparant deux des trois subdivisions du ghetto. Photo non datée (1940-1944).

<http://www.enseigner-histoire-shoah.org/outils-et-ressources/documents-darchives/les-juifs-dans-le-reich-des-annes-1930-exclusion-et-violences.html>



Document 3 – Exécutions de masse par les Einsatzgruppen + Extrait du rapport Jäger, in *Le nazisme, une idéologie en actes*, Johann Chapoutot, la Documentation Photographique N°8085, janvier-février 2012



EXÉCUTIONS DE MASSE PAR LES EINSATZGRUPPEN

MEMBRES D'UN EINSATZKOMMANDO FAISANT FEU SUR DES HOMMES DEBOUT AU FOND D'UNE TRANCHEE, VERS 1941-1942, LOCALISATION INCONNUE, PHOTODRAPHE INCONNUE
Dokumentationsarchiv des Semiteichischen Widerstandes/USHMM © Droits réservés DISPONIBLE SUR TRANSPARENT ET EN VERSION NUMERIQUE

LE "RAPPORT JÄGER" : LA DESTRUCTION DES JUIFS DE LITUANIE

Bilan des exécutions effectuées par l'Einsatzkommando 3 jusqu'au 1^{er} décembre 1941 Total : 137 346
Je peux donc constater que l'objectif de résoudre le problème juif en Lituanie a été atteint par l'Einsatzkommando 3. En Lituanie, il n'y a plus aujourd'hui aucun juif, mis à part les juifs de travail [Arbeitsjuden] et leurs familles [...] soit [...] 15 000 juifs. Je voulais également liquider ces juifs de travail, mais j'ai dû affronter les critiques de l'administration civile et de la Wehrmacht [...]. Nos exécutions sont avant tout une question d'organisation [...]. On a dû rassembler les juifs sur un lieu ou à plusieurs endroits. Selon le nombre, il a fallu choisir un lieu approprié pour creuser une fosse. La distance d'acheminement entre le lieu de rassemblement et le lieu d'exécution a été en moyenne de 4 à 5 km. On a transporté les juifs par groupes de 500, avec des distances de 2 km entre deux groupes. Ce travail a été difficile et éprouvant pour nos nerfs [...]. Les juifs et juives de travail qui subsistent encore sont requis pour divers travaux et je peux imaginer que ce sera encore le cas après cet hiver. Je suis d'avis qu'il faut immédiatement stériliser les juifs de travail de sexe masculin, pour éviter toute reproduction. Si toutefois une juive se trouve enceinte, il faut la liquider.

Rapport du colonel SS (SS-Standartenführer) Karl Jäger, Kaunas (Kaunas), cité dans Wolfram Wette, Mörder der litauischen Juden, Frankfurt, Fischer, 2011.

Document 4 – Centre d’extermination de Belzec en Pologne, mars-décembre 1942. In la documentation photographique, N° 8085, op. cité



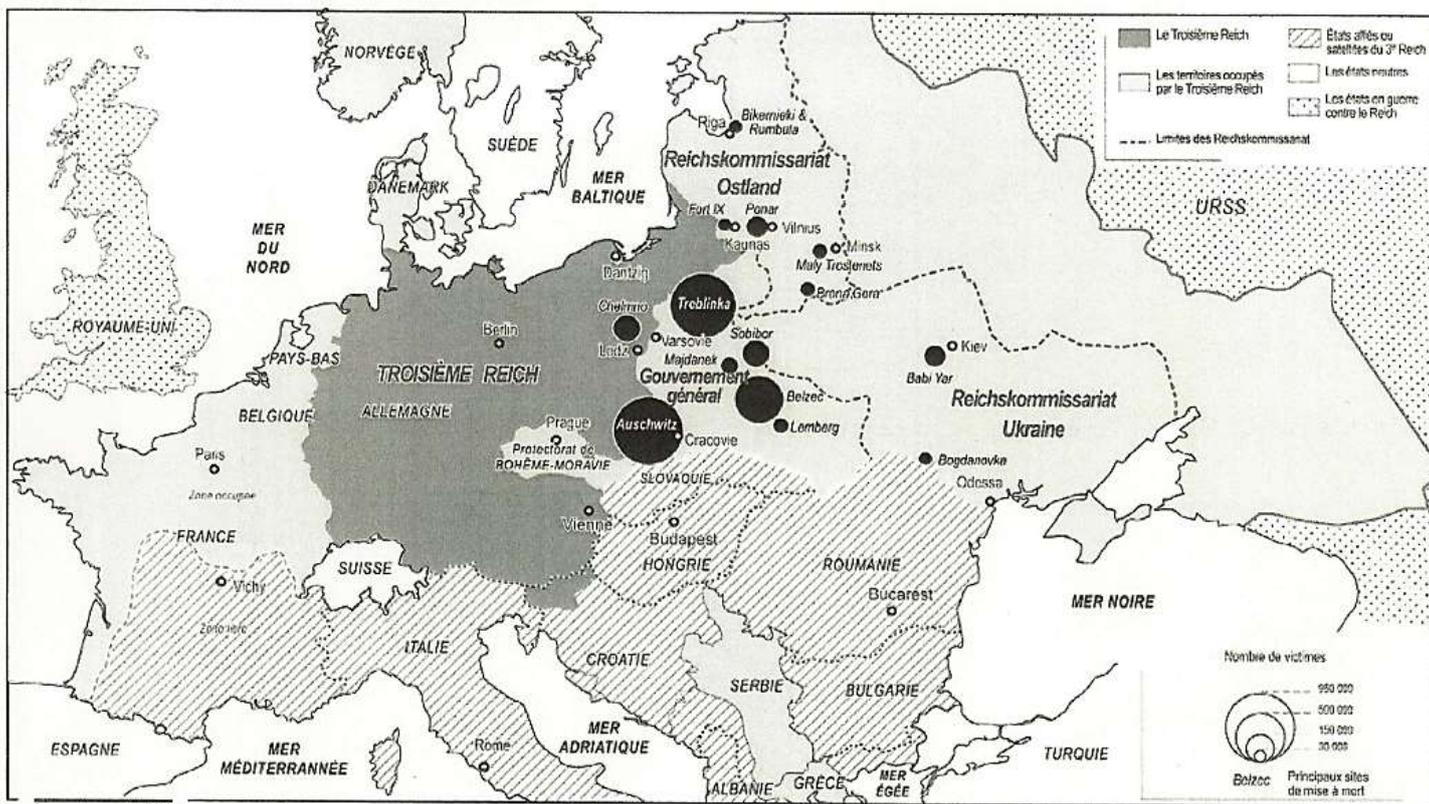
Document 5 – La séparation des familles, Crayon noir et crayon de couleur sur papier, 13.5 x 20.8 cm. Les Carnets de croquis d'Auschwitz, Musée d'Auschwitz-Birkenau.



Document 6 – Les photographies prises par un membre des Sonderkommandos, témoignage de l'assassinat des juifs de Hongrie, Auschwitz, 1944



Annexe 1 – Carte des centres de mise à mort dans l'Europe allemande, Tal Bruttmann



Annexe 2 – Bilan de solution finale, Tal Bruttmann et Christophe Tarricone, Les 100 mots de la Shoah, QSJ, PUF, mars 2016 - (En italique : pays considérés dans leurs frontières de 1938.)

Albanie	8	Libye	600
Autriche	65 000	Pays-Bas	102 150
Belgique	24 964	Norvège	738
Bohême-Moravie	78 150	Pologne	2 930 000
Bulgarie	11 344	Roumanie*	380 000
Danemark	116	Royaume-Uni (îles anglo-normandes)	3
Estonie	2 000	Slovaquie	70 000
Finlande	7	Tunisie	250
France	80 000	URSS*	835 000
Allemagne	165 000	Biélorussie	233 000
Grèce	54 000	Russie	70 000
Hongrie	565 000	Ukraine	532 000
Italie*	8 156	Yougoslavie	45 000
Lettonie	71 500	dont Croatie	30 000
Lituanie	220 000	dont Serbie	14 500
Luxembourg	1 950	Total (arrondi)	5 700 000

Pays	Début des déportations	Nombre de victimes
Hongrie (dans ses frontières de 1942)	1944	430 000
Pologne (1939)	1942	300 000
France (1939)	1942	70 000
Pays-Bas (1939)	1942	60 000
Grèce (1939)	1943	55 000
Bohême-Moravie (1939)	1942	46 000
Slovaquie (1939)	1942	27 000
Belgique (1939)	1942	25 000
Allemagne et Autriche (1939)	1942	23 000
Yougoslavie (Croatie et Serbie, 1942)	1942	10 000
Italie	1943	7 500
Norvège (1939)	1942	690
Transférés d'autres camps et origines inconnues	—	34 000
Total		1 088 190

Sources : Piper [1993], Klagsfeld [2001], Vagi et al. [2013].

Victimes de la Shoah à Auschwitz en
 1942 : 160 000 – en 1943 : 400 000 –
 en 1944 : 900 000

Annexe 3 : chronologie détaillée.

30 janvier 1933 : Adolf Hitler, chancelier d'Allemagne

Février 1933 : incendie du Reichstag

1935 : Lois dites de Nuremberg

9 novembre 1938 : pogrom appelé « nuit de cristal » par les nazis → Ordonnances antisémites

Mars 1938 : Anschluss – annexion de l'Autriche.

1^{er} septembre 1939 : invasion de la Pologne

A partir d'avril 1940 : premiers ghettos à l'est (gvt général de Pologne)

22 juin 1941 : opération « Barbarossa » = l'Allemagne attaque l'URSS

De juin à décembre 1941 : 800 000 Juifs de l'Est assassinés par les groupes mobiles de tuerie (Einsatzgruppen) dont 29-30 septembre 1941 : 33 771 Juifs assassinés à Babi Yar (près de Kiev). Jusqu'en 1944, les groupes mobiles ont exécuté au total 1.5 M Juifs.

Automne 1941 : premiers centres de mises à mort en Lituanie (Forts de Kaunas : 37 000 morts, citernes de Ponary : 80 000 morts).

Septembre 1941 : premiers essais de camions à gaz

expulsion des Juifs d'Allemagne vers les ghettos de l'Est.

1^{er} décembre 1941 : Rapport Jäger

7 décembre 1941 : Pearl Harbour

20 janvier 1942 : Conférence de Wansee – Réunion d'organisation de la « solution finale », présidée par Heydrich.

Mars 1942 à octobre 1943 : opération Reinhard – assassinat des Juifs du gvt général de Pologne (1.2 M) dans des chambres à gaz (moteurs de camions diesel)

Belzec ouvert en mars : 434 500 morts

Sobibor en mai : 250 000 morts

Treblinka en juillet : 900 000 morts

+ Chelmno : 160 000 morts par camions à gaz Et Maïdanek (fusillés) : 118 000

Chronologie Auschwitz

1940 : ancienne caserne transformée en camp de concentration pour enfermer les prisonniers polonais (20 000 jusqu'en 1942).

1941 : prisonniers soviétiques utilisés pour la construction de Birkenau. Victimes des premiers gazages.

Mars 1942 : arrivée des premiers convois de France, et de toute l'Europe occupée.

1943 : internement de 23 000 Tsiganes que l'on laisse mourir dans des conditions épouvantables (famines, épidémies).

Bilan :

- 150 000 Polonais dont 75 000 tués

- 15 000 prisonniers de guerre URSS tués

- 23 000 Tsiganes dont 2000 non enregistrés (morts du typhus)

- 90 % des victimes d'Auschwitz sont des Juifs dont 865 000 ne sont pas entrés dans le camp.

- 200 000 sont allés dans le camp, échappant à la sélection → la ½ sont morts

- Les 100 000 restants sont victimes des marches de la mort ou on perd leur trace.

- 69 000 Juifs de France y ont été déportés, 2500 sont rescapés (sur les 76 000 Juifs de France déportés au total, donc 7000 sont allés vers d'autres centres où il n'y avait pas de sélection, donc tous morts).